

# PROJET ASSOCIATIF 2024 - 2029





# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>MISSIONS DE L'ASSOCIATION</b> .....	4
<b>VALEURS DE L'ASSOCIATION</b> .....	6
<b>NOS ENGAGEMENTS</b> .....	7
<b>GOUVERNANCE</b> .....	8
<b>PERSPECTIVES</b> .....	9
<b>REPERES HISTORIQUES</b> .....	11



# PREAMBULE

L'Association HEVEA – HABITER ET VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT– est issue du rapprochement le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de trois associations, APEI La Hêtraie (créée en 1964), VPA 95 (créée en 1988) et La Garenne du Val (créée en 1986) auxquelles s'est ajoutée l'ADPJ (créée en 1971) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

HEVEA, Association de loi 1901, Association reconnue d'intérêt général, fait évoluer son projet associatif.

L'association HEVEA a pour mission de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables dans les champs du handicap et de la protection de l'enfance, avec l'objectif d'une réponse adaptée pour tous.

L'Association est par ailleurs consciente qu'elle évolue dans un contexte de transformation de l'offre ainsi que dans un environnement politique au sens large complexe et mouvant. Elle en tient compte pour rester innovante et dynamique.

Ce projet associatif 2024-2029 s'inscrit dans les orientations définies dans la Stratégie Nationale de Santé 2023-2033, le Projet Régional de Santé 2023-2028, le Schéma Départemental des Personnes Handicapées 2023-2028, le Schéma Départemental Gériatrique 2019-2024 et le Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2023-2028. C'est dans ce cadre, qu'HEVEA construira également son nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM 2024-2029) avec le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Ce projet associatif s'attache à donner une plus grande place aux personnes accompagnées en tenant compte de leur droit à l'exercice de la citoyenneté, de leur aptitude à l'auto-détermination et leur représentation au sein même du Conseil d'Administration d'HEVEA.



## M ISSIONS DE L'ASSOCIATION

HEVEA est une association qui accompagne des personnes vulnérables en milieu ordinaire et/ou en établissement grâce à l'implication de personnels qualifiés dans une éthique partagée. Elle intervient dans les champs du médico-social auprès des personnes en situation de handicap et du social auprès de publics relevant de la protection de l'enfance.

Ses missions incluent la promotion de l'autonomie et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en mettant en place des programmes de soutien adaptés à leurs projets de vie spécifiques. Dans le domaine de la protection de l'enfance, HEVEA s'engage à œuvrer en faveur du bien-être des enfants, des jeunes et leur famille en situation difficile, en fournissant un appui psychosocial, éducatif et médical.

L'association s'engage également à sensibiliser la société à ces enjeux, promouvant ainsi une approche globale et solidaire envers les individus les plus fragiles. A ce titre, HEVEA est attentive à toutes nouvelles politiques publiques de transformation de l'offre en faveur des personnes les plus vulnérables. Présente dans de nombreuses instances institutionnelles, HEVEA est force de propositions auprès des pouvoirs publics pour que ses actions aient un impact social sur son territoire.

Conformément aux statuts de l'association, les missions d'HEVEA sont les suivantes :

### En faveur des personnes accompagnées :

**Mettre en oeuvre** tous les moyens nécessaires au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes en situation de handicap, enfants, adolescents ou adultes dont elle s'occupe par l'éducation, la formation, le plein exercice de la citoyenneté, l'exercice d'une activité de type professionnel, l'hébergement, l'insertion et l'intégration éducative, sociale et professionnelle, et l'organisation de leurs loisirs.

**Mettre en oeuvre** toutes les actions nécessaires à la protection de l'enfance et de la jeunesse pour défendre et soutenir les jeunes en difficultés, faciliter leur insertion dans la vie sociale et dans la vie active, aider leurs parents dans l'exercice de leur parentalité.

**Poursuivre** sur tous les plans, l'étude et la défense des intérêts généraux des bénéficiaires, de leurs familles et de leurs représentants légaux et obtenir toute mesure législative et réglementaire en leur faveur.

**Assurer**, si nécessaire, la défense et la représentation des personnes accueillies et se porter éventuellement partie civile.

**Veiller** à garantir l'accès aux droits fondamentaux pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté,

**Promouvoir** la démarche d'autodétermination,



**Promouvoir** des parcours pour chaque personne dans les différentes dimensions de leur vie, professionnelle et sociale, affective, familiale et citoyenne,  
**Prendre en compte** le désir de parentalité des personnes accompagnées,  
**Favoriser** la vie inclusive dans le respect du projet de vie de chaque personne accompagnée,

En direction des familles et des aidants :

**Assurer** la liaison entre les familles et/ou les représentants légaux, en les incitant à participer activement à la vie associative,  
**Apporter**, dans toute la mesure du possible, aux bénéficiaires, à leurs familles et aux représentants légaux, le soutien moral dont ils ont besoin, favoriser et entretenir entre eux un esprit d'entraide et de solidarité nécessaire,  
**Renforcer** la place des familles et des proches aidants et/ou des représentants légaux dans l'accompagnement des personnes,  
**Conforter** leur participation active à la vie associative afin qu'elles soient force de propositions et qu'elles contribuent à l'évolution de l'association,  
**Apporter** aux familles et proches aidants une aide concrète (séjours de répit, séjours temporaires ...),  
**Favoriser** et entretenir un esprit d'entraide et de solidarité.

En direction des professionnels d'HEVEA :

**Assurer, organiser, coordonner ou promouvoir :**

- Les démarches administratives et les représentations auprès des administrations départementales et régionales, des pouvoirs publics, des commissions et des élus;
- L'information des médias, les manifestations collectives concernant toute question relative aux intérêts et à la situation des bénéficiaires et de leurs familles, ainsi que toute question relative à l'objet de l'association et de ses activités et actions.

**Proposer** à d'autres associations du secteur social et médico-social des prestations de conseil, d'assistance et de formation,

**Etre à l'écoute** des professionnels et attentif à leurs besoins,

**Assurer** la qualité de vie au travail,

**Etre à l'écoute** des transformations du secteur et de ses impacts,

**Soutenir** les professionnels dans l'accompagnement au changement,

**Veiller** à la pertinence et l'efficacité de nos organisations et de leur impact social,

**S'assurer** que les ressources allouées à l'accompagnement répondent aux besoins et aux exigences de conformités légales (qualité, finance, santé...)

**Veiller** à ce que les professionnels accompagnent les personnes avec bienveillance, dans un environnement bienveillant et dans le respect de l'éthique et des valeurs associatives.



# VALEURS DE L'ASSOCIATION

Les valeurs-socles de HEVEA sont :

- ✓ **L'humanisme**
- ✓ **L'engagement**
- ✓ **La solidarité**

L'humanisme implique **la bienveillance**.

La prise en compte de l'autre est permanente. Le point de vue de chacun est à considérer comme enrichissant pour la réflexion collective. La bienveillance implique le respect.

L'engagement appelle **l'exemplarité**.

L'exemplarité consiste à s'appliquer à soi-même ce que l'on attend des autres : c'est l'intégrité. C'est aussi faire exemple pour d'autres, sans rien leur imposer, par une façon de faire qui suscite l'adhésion, entraîne et favorise la cohésion d'équipe. L'exemplarité concerne tout un chacun.

La solidarité se traduit par **la coopération**.

La coopération permet de développer le sentiment de partager un même projet et de donner un sens aux missions de chacun. Favoriser le travail en commun contribue à l'esprit d'équipe, à l'émergence d'initiatives conjointes qui viennent renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance. La coopération consiste à associer les responsabilités, à partir d'une définition claire et connue des missions de chacun.

Ces trois valeurs de la Charte Ethique portées par tous sont l'expression d'une réflexion collective, menée par les personnes accompagnées et leurs familles, les professionnels et les administrateurs autour de la préoccupation concrète de reconnaître à toute personne sa place de sujet à HEVEA. Pour la faire vivre un comité éthique pluridisciplinaire traite des questions éthiques des personnes accompagnées, des professionnels, des familles et des partenaires.

- HEVEA se donne pour mission de prendre en compte, les personnes accueillies, leurs familles, leurs proches, les professionnels et toute personne aidante.
- Professionnels et administrateurs entendent agir avec bienveillance/dans le respect de chacun.
- Les valeurs d'accompagnement de l'Association contribuent à développer et maintenir un management soucieux de l'autre.
- HEVEA a la volonté d'entretenir en permanence en son sein un climat de confiance entre les personnes.



## NOS ENGAGEMENTS

HEVEA s'engage à assurer sa mission d'intérêt général en faveur des personnes les plus vulnérables.

HEVEA s'engage, à accueillir les personnes dans le respect des principes d'inconditionnalité, de subsidiarité, de transversalité et de participation de tous.

HEVEA s'engage à promouvoir l'**autodétermination** et l'**inclusion** des personnes accompagnées. La personne accueillie est pleinement intégrée et représentée dans la gouvernance de l'association HEVEA.

HEVEA accompagne un parcours de vie ; respectueuse de la personne, elle co-construit avec elle, un projet singulier pour chacun, grâce à une **réponse personnalisée**.

HEVEA s'engage à trouver des relais pour favoriser la **continuité des parcours** en évitant ainsi les ruptures, car elle peut ne pas trouver en son sein le meilleur accompagnement possible. HEVEA s'engage à poursuivre **une démarche inclusive** dans le respect du projet de vie de chaque personne accueillie grâce à son ouverture sur son environnement et une **co-responsabilité territoriale**.

HEVEA s'engage à être innovante et à mettre en œuvre tout nouveau dispositif favorisant un meilleur accompagnement.

HEVEA s'engage à participer activement à toutes les instances départementales et nationales représentatives en faveur des personnes en situation de handicap et des jeunes de la protection de l'enfance et à être force de propositions.

L'engagement de HEVEA est aussi celui de ses professionnels et de ses bénévoles. HEVEA s'engage donc à assurer pour chacun de ses acteurs une qualité de vie au travail et une vie associative dynamique et enrichissante.

Engagement de co-construction professionnels/gouvernance/administrateurs.



## **G**OUVERNANCE

L'organisation d'HEVEA est pensée pour répondre aux projets de vie des personnes accompagnées dans toutes leurs diversités et elle évolue pour y parvenir, en particulier pour permettre aux personnes accompagnées de prendre leur place au sein des instances de gouvernance d'HEVEA.

Elle s'articule autour d'un Conseil d'Administration élu en Assemblée Générale par les adhérents porteurs des valeurs de l'association.

De manière plus opérationnelle, l'Association HEVEA s'appuie sur un engagement fort des bénévoles dont certains composent le Conseil d'administration, le Bureau, et les différentes Commissions avec les professionnels.

Les administrateurs définissent la politique associative et les perspectives à moyen et long terme grâce à la rédaction de la feuille de Route d'HEVEA. Ils assurent cohérence et efficacité des moyens et des actions menées dans le cadre de leurs missions.

Le Conseil d'Administration se donne les règles de fonctionnement et de vigilance pour s'assurer de la conformité au cadre légal et de la prise en compte des valeurs de l'association.

Au sein des établissements et des services, Groupes d'Expressions et Conseils de la Vie Sociale (CVS) garantissent la prise en compte de la parole des personnes accompagnées, de leur famille et des professionnels.

HEVEA dans sa dimension transversale et d'ouverture, dispose d'un Conseil Consultatif et de Réflexion Ethique (CCRE), qui permet de susciter la réflexion, la concertation et, à toutes personnes, d'appréhender une dimension éthique dans la façon de faire et d'être.

# **P**ERSPECTIVES

L'Association HEVEA, dans un délai de 5 ans, dans le cadre de ses valeurs et d'une éthique partagée, a pour but de :

- Adapter sa gouvernance à l'évolution du secteur.
- Poursuivre le développement de tout partenariat facilitant les parcours des personnes.
- Renforcer les partenariats sanitaires et optimiser l'offre interne de soins afin de favoriser la prévention et la promotion en santé des personnes.
- Favoriser une dynamique d'attractivité des métiers du secteur tout en poursuivant l'objectif de bien-être au travail.
- Promouvoir les droits des personnes vulnérables en généralisant la démarche d'autodétermination.
- Construire des réponses nouvelles pour s'adapter aux besoins des personnes dans leur parcours.
- Promouvoir une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) au sein d'HEVEA.

Pour atteindre ces buts, des initiatives clés sont à mettre en œuvre dans un délai de 1 à 3 ans :

- Développer la prévention et la promotion en santé en s'appuyant sur un réseau territorial partenaire. Formaliser un projet médical reprenant l'ensemble des besoins en soins pour HEVEA.
- Renforcer la place des Personnes Accompagnées dans la gouvernance tant pour les personnes en situation de handicap que pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance.
- Pérenniser et consolider les projets en déploiement.
- Faire évoluer l'organisation en fonction des nouveaux projets (plateformes, pôles) et en particulier ceux dédiés aux personnes en situation complexe.
- Fidéliser les professionnels et attirer de nouveaux talents.



- Développer les partenariats stratégiques au niveau associatif et les formaliser.
- Assurer et améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes dans une cohérence et fluidité des parcours.
- Transformer l'accompagnement des personnes en intégrant le concept d'autodétermination dans une démarche systémique.



# R EPERES HISTORIQUES

L'Association HEVEA – HABITER ET VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT est issue du rapprochement de trois associations, APEI La Hêtraie, VPA 95 et La Garenne du Val réalisé le 1er janvier 2013.

## **APEI LA HETRAIE**

- 1964 Création de l'Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées mentales LA HETRAIE (APEI).
- 1973 Ouverture du foyer d'hébergement et du Centre d'Aide par le Travail à Jouy-le-Moutier (Val d'Oise)
- 1981 Ouverture d'un foyer de vie pour 14 usagers qui ne peuvent plus poursuivre une activité à caractère professionnel.
- 1989 Ouverture d'un service intermédiaire d'accueil de jour de 12 places.
- 2009 Projet de création, d'extension et de réhabilitation de 6 services distincts comprenant un pôle médical.

## **LA GARENNE DU VAL**

- 1986 Fondation de l'association par des parents d'enfants autistes.
- 1995 Ouverture du Foyer de vie de 31 places La Garenne du Val
- 2005 Création d'un accueil de jour de 7 places.
- 2010 Création de 12 places supplémentaires au foyer de vie.

## **VIVRE PARMIS LES AUTRES 95**

- 1988 Création de l'association par un groupe de parents et amis réunis autour de jeunes handicapés mentaux légers, et désireux d'expérimenter un accompagnement de ces jeunes vers une insertion en milieu ordinaire de vie.
- 1991 Création d'un CAVT (Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail), établissement innovant, accueillant 13 jeunes adultes handicapés mentaux légers, établissement innovant à Cergy-Saint-Christophe.
- 1993 Ouverture d'un SAVS.
- 2004 Ouverture d'un foyer d'hébergement « passerelle ».
- 2006 Extension de son action à la protection de l'enfance et gestion d'une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), le GALILEE.
- 2007 Création du centre maternel AIMES (Accompagnement Insertion Mère/Enfant en Studio) dans la Ville Nouvelle de Cergy.
  
- 2013 Fusion des Associations APEI La Hêtraie, Vivre parmi les autres 95 et La Garenne du Val et Création de l'Association HEVEA (Habiter et Vivre Ensemble Autrement).
- 2021 Fusion de l'Association ADPJ avec l'Association Habiter Et Vivre Ensemble Autrement (HEVEA) et modification de ses statuts.